

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE

Contribution à la préparation des contrats de ville
Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV)
novembre 2014

Cette note de travail a été rédigée à partir des enseignements d'une étude sur « L'implantation d'activités économiques sur les territoires en rénovation urbaine et en Zone Franche Urbaine »¹, réalisée à partir d'une enquête auprès des chefs d'entreprise.

Alors que la question du « développement économique et de l'emploi » constitue l'un des trois piliers mis en avant par l'Etat pour l'élaboration des contrats de ville, il a semblé important de faire un zoom sur cet enjeu en termes d'enseignements et de freins.

Emploi et développement économique : deux sujets qui recouvrent des objectifs différents

Les questions de l'emploi et du développement économique ont très souvent été associées dans les différents dispositifs de la politique de la ville (Contrats de ville 2000-2006, Contrats Urbains de Cohésion Sociale 2007-2014). Pour autant, il s'agit de deux sujets recouvrant des réalités et des objectifs différents.

La question de l'emploi est une priorité nationale depuis de longues années, d'autant plus marquée sur les territoires prioritaires de la politique de la ville que les taux de chômage y sont bien supérieurs à la moyenne nationale.

Cet éloignement de l'emploi a des causes multiples, comme par exemple :

- L'absence de qualification et/ou d'expérience professionnelle (liée notamment à la part des jeunes résidant sur ces territoires) ;
- L'installation du chômage de longue durée et une logique de « reproduction sociale » des jeunes générations, dont les parents ne travaillent plus depuis longtemps ;
- Des freins liés à la garde d'enfants (manque de structures et/ou coûts élevés) ou encore à la mobilité ;
- Une maîtrise insuffisante de la langue pour accéder à l'emploi pour les migrants, parfois cumulée avec la non-reconnaissance des compétences et des diplômes acquis dans le pays d'origine ;
- Des discriminations à l'adresse et/ou à l'origine des candidats.

Cette liste n'est pas exhaustive et certains publics peuvent être confrontés à un cumul de ces difficultés.

¹ Etude réalisée avec la Communauté Urbaine de Strasbourg en 2014, sur les quartiers de HautePierre et du NeuhoF.

Pour autant, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ne rencontrent pas tous les mêmes difficultés et nombre d'entre eux accèdent à un emploi salarié, même si pour certains, ces formes d'emploi restent précaires (temps partiel notamment pour les femmes, horaires atypiques).

A l'inverse, il apparaît que la question du développement économique, en particulier urbain, a été peu prise en compte. Les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville se sont souvent concentrées sur la question de l'insertion professionnelle et la « levée » des freins d'accès à l'emploi.

Or, les objectifs dévolus au développement économique pour les territoires prioritaires relèvent d'autres dimensions :

- L'implantation d'activité doit permettre une certaine « mixité fonctionnelle », une dynamisation des territoires et un changement d'image.
- Le soutien à la création d'activité par les habitants des quartiers prioritaires peut être une alternative aux difficultés d'accès à un emploi salarié et une valorisation des talents.
- La présence d'entreprises sur ces territoires doit permettre la création d'emplois pour les habitants.



Des intérêts et des réalités éloignées

A l'épreuve des faits et notamment sur la base des éléments issus de l'étude évoquée précédemment, ces objectifs apparaissent difficilement atteignables pour plusieurs raisons.

La première relève des motivations des chefs d'entreprise pour s'installer sur un territoire, en termes d'accessibilité (routière et/ou en transports en commun), d'offre foncière ou de locaux (selon la volonté d'investissement et les besoins de l'entreprise), de services et d'équipements (fibre optique notamment), des dynamiques à l'œuvre (rénovation urbaine...). Les entreprises s'installent sur des secteurs qui sont attractifs et qui vont leur permettre de fonctionner le mieux possible.

Par ailleurs, les entreprises s'implantant en milieu urbain et dense, sont plutôt petites et relèvent plutôt du tertiaire. Il s'agit pour la plupart de très petites entreprises (moins de 10 salariés), voire majoritairement d'entreprises de moins de 5 salariés. Ces réalités ont plusieurs conséquences :

- Les entreprises implantées ne sont pas des gisements d'emploi importants en nombre de création de postes.
- Il s'agit pour la plupart de postes qualifiés, nécessitant des compétences spécifiques.
- Chaque chef d'entreprise est un interlocuteur à part, ayant ses propres contraintes.

De plus, les chefs d'entreprise ne vivent pas le quartier de la même manière que les habitants, ni sur les mêmes horaires.

Néanmoins, s'ils participent peu à la vie locale, les chefs d'entreprise ont tout intérêt à ce que les territoires soient attractifs, pour les clients, les salariés, l'image de marque ou encore la pérennisation de leurs investissements (éviter les dégradations et la dépréciation).



Rapprocher le monde de l'entreprise des habitants des quartiers prioritaires

Si les thématiques « emploi » et « développement économique » sont relativement éloignées dans leurs objectifs, quelques pistes pour rapprocher le monde de l'entreprise des habitants des quartiers prioritaires peuvent être formulées, à partir des intérêts communs entre chefs d'entreprises, pouvoirs publics et habitants :

- Favoriser la participation des chefs d'entreprise à la vie locale et aux réseaux de partenaires : positionner les entrepreneurs comme des acteurs du territoire ; créer une relation de proximité entre pouvoirs publics et entreprises, à l'échelle des quartiers en animant des réseaux d'entrepreneurs.

- Favoriser l'accueil de stagiaires scolarisés dans les écoles du secteur et promouvoir des jobs d'été : en préalable se pose la question de la préparation des stagiaires et de la facilitation des démarches pour les entreprises.
- Développer des actions de parrainage sur la découverte des métiers, pour des publics en cours de professionnalisation ou de reconversion ;
- Identifier et valoriser les savoir-faire des habitants et leurs compétences, y compris celles acquises à l'étranger.

Enfin, et comme cela est mis en avant dans le cadre des contrats de ville, il semble indispensable d'aborder la question de l'emploi à une échelle plus large que celle du quartier ou même de la ville. Les gisements d'emploi se situent souvent dans des zones d'activités en périphérie des agglomérations. De plus, les lieux de résidence et les lieux de travail sont souvent dissociés (on ne travaille pas automatiquement dans le quartier où l'on réside) et enfin, tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville ne disposent pas des mêmes atouts pour attirer l'implantation d'activité économique.

Une piste de travail, la démarche de développement économique urbain

Fort de ces constats et de ces pistes, il peut être pertinent de s'intéresser à la démarche de « développement économique urbain ».

Marie-Laure Beaufls (consultante chez Iface Développement) considère que « le développement économique urbain est la rencontre entre le développement social urbain et le développement économique »².

Ainsi il peut être défini à travers trois entrées principales :

- L'économie de proximité et de services dans les quartiers. Ce type d'économie s'adresse à la personne dans sa vie quotidienne ou à des secteurs d'activités en émergence, produits sur le territoire, et orientés vers une logique d'amélioration de la qualité de vie et de revalorisation du quartier. Chaque activité ou service, véhicule à la fois une dimension sociale, car il crée du lien et une dimension économique parce qu'il induit rémunération et échange économique.
- L'accès à l'emploi et au-delà à l'éducation et à la formation. Cela permet une mise en relation des activités, des emplois et des compétences. Ce domaine recouvre l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), un ensemble d'acteurs (maison de l'emploi, mission locale, etc.), des dispositifs (PLIE, etc.) et des initiatives d'accompagnement et de mise en relation (forum pour l'emploi, coaching, parrainage, etc.).
- L'accompagnement des entreprises. Ce type d'intervention a pour but de favoriser l'émergence et la pérennité des activités économiques. Cet accompagnement mobilise une large palette de services à tous les stades de la vie d'une entreprise : création, développement et conseil aux entreprises.

« Si on considère que l'économie peut être définie comme un processus de création de valeurs à partir de ressources, le développement économique urbain cherche à renforcer et à diversifier la fonction économique du territoire, à réinterroger le lien social dans une perspective économique, ainsi qu'à intégrer les acteurs économiques pour créer du lien »³.

² Intervention en 2013 de Marie-Laure Beaufls, mission nationale menée auprès des centres de ressources politique de la ville autour du développement économique urbain.

³ Pays et Quartiers d'Aquitaine, Développement économique et politique de la ville, juillet 2013, p. 4

<http://aquitaine-pqa.fr/index.php/actualites/download/943/1408/16>